

Chronique Roubaisienne

ROUBAIX — 28, Rue du Vieil-Abreuvoir, 28 — ROUBAIX

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

CHOSSES & AUTRES

L'Enseignement Congréganiste

Nous avons sous les yeux des copies rédigées par des petites, élèves de « bonnes sœurs », qui ont eu le chagrin — que vous imaginez — de ne pas être reçues à l'école de la Tourcoing, à Bois-hequies, ou ailleurs. — d'être recalées au certificat d'études.

Nous plaignons ces pauvres petites, car ce n'est pas leur faute si elles ont été envoyées à l'école du Bon Dieu où l'on apprend que tout juste à Dieu — et en-core à Dieu !

Nous les plaignons parce que les farouches examinateurs officiels, vrais suppôts de Satan, leur ont fait la vie si dure, qu'elles ont dû se résigner à l'école de la Tourcoing, à Bois-hequies, ou ailleurs. — d'être recalées au certificat d'études.

Les voix, ces réponses :
Mlle Lucienne écrit que Vauban était un orateur du siècle de Louis XIV, et Mlle Pauline, qu'il a réorganisé l'enseignement primaire.

Mlle André déclare que Charles X était un royaliste, et qu'il avait pour ministre un royaliste aussi.

Mlle Berthe prétend que Pasteur guérissait la rage et le microscope.

Mlle Joséphine raconte que la féodalité fut une grande défaite, et elle ajoute que jamais les guerres ne sont bien utiles, même gagnées.

Mlle Yvonne nous apprend que le Hainaut est un port militaire célèbre par ses batteries.

Sur Mme de Sévigné, ces demoiselles tiennent des propos audacieux et contradictoires. Selon Mlle Marie, c'est une grande femme écrivaine ; connue, dit Mlle Marguerite, par son amour pour sa fille et pour le style. Mlle Jeanne pense que Mme de Sévigné avait un fils dans une ville éloignée et qu'elle lui adressait des poésies. Mlle Renée affirme que cette dame vivait en prison, et qu'elle y est morte. Mlle Agathe, Mlle Pauline, Mlle Gertrude savent nettement que Mme de Sévigné composa des descriptions dans ses lettres, et qu'elle nous a laissé des fables, des proses, des récits et des dictees.

Mlle Blanche insinue que George Sand était une femme qui ne s'appelait pas comme ça, mais reconnaît qu'elle nous a montré de beaux morceaux.

Mlle Suzanne nous dit que Mme Roland fut une reine de France qu'on appelle Mlle Mathilde, et que Mme Roland, dit-elle, était la femme du neveu de Charlemagne, qui mourut en jouant du cor de chasse.

Et Mlle Mathilde, la même, résume ses études historiques par ces mots, qu'elle n'a pas dit à l'école sans une profonde tristesse : « La République a commis de grandes fautes ! »

Cette aimable fillette, collée au moins, ne devrait-elle pas attendre les cruels messieurs qui examinent ?

Enfin, elles furent toutes « recalées », pour employer la formule universitaire. Mais ne vous est-il pas avis que les « bonnes sœurs ignorantes » sont plus culpables que leurs insouciantes élèves ?

Nous prions de famille d'apprécier l'humour de notre opinion, est faite, et il y a traitement qui la laque, à qu'on apprend quelque chose !

G. FRANÇOIS.

EN BERNE !

Un groupe de jeunes catholiques, à la recherche du ridicule, a demandé au Journal de Roubaix l'insertion de la note suivante :

« Des associations catholiques roubaisennes ont décidé de demander à leurs concitoyens pour le jeudi 1er mars, jour des inventaires à Roubaix et en signe de deuil et de protestation de mettre en berne le drapeau tricolore gravé de noir. »

Il a semblé que ce serait à la fois une manifestation digne et pacifique, ainsi qu'un plus naturel en ce jour de deuil pour la justice et la liberté que de voir les habitants de notre ville arborer publiquement le drapeau en signe de deuil.

Ce ne servit pas seulement les catholiques qui protestèrent de cette façon, mais tous ceux qui désirent voir mettre en pratique cette devise inscrite sur leur front : « Liberté, Égalité, Fraternité. »

Nous ne marchanderons pas à nos concitoyens avides de gloire la publication de notre journal. Le journal amusera beaucoup nos lecteurs.

Mais on se demande, par exemple, ce qui vient faire le drapeau tricolore dans tout cela. Si encore on avait parlé de mettre en berne un certain nombre de bannières, c'est tout compréhensible, très compréhensible, même. Le drapeau français est-ce de la couleur de notre ciel ?

Nous avons vu passer, l'autre jour, devant le tribunal de simple police des distributeurs de bulletins contenant des appels à la révolte. Les royalistes ont multiplié leurs conférences et leur dévouement de partisans du jeune duc.

Aujourd'hui les cures lancent des appels aux fidèles, les invitant à la prière en commun pendant les heures d'inventaires.

Cette protestation est à plus digne d'une population vraiment chrétienne, ajoutée M. le doyen de Notre-Dame, et la plus conforme aux intentions de Mgr l'Archevêque.

Ce bleu enfumé ne nous dit rien qui vaille. Tout le monde sait et les cléricaux ne se cachent pas pour le dire, que l'église Notre-Dame a été justement choisie pour devenir le centre de la résistance aux lois.

Ces manières onctueuses, cette attitude douceuse, nous rappellent l'histoire d'un certain curé de Bretagne (département du Morbihan). Nous la contons un jour car elle en vaut la peine. En attendant résumons-la.

Quelques jours avant l'inventaire ce brave homme de prêtre arrivait chez l'employé d'enregistrement, frais, pimpant, l'air jovial et heureux de vivre.

Bonhomme, il expliqua l'objet de sa visite. « Vous êtes chargé de faire l'inventaire de mon église ? C'est parfait ! Nous allons très bien nous entendre, je suis ennemi des manifestations, les cris des brailleurs me déchirent les oreilles, dites-moi le jour et l'heure, tout se passera à l'amiable. »

Mais réservons le reste. Un verre commença tout se passa.

Nous craignons bien qu'il n'en aille aujourd'hui de même malgré la lettre de l'abbé T. S. et l'appel à la prière du doyen de l'église Notre-Dame, à moins sommes-nous prêt à tenir pour rien que dans aucune église l'employé d'enregistrement ne pourra instrumenter.

Les prières commencèrent peut-être bien la fête mais nous savons trop à quoi nous en tenir. Il y a devant nos yeux de trop récents exemples pour ne pas prédire, sans poser au prophète, les injures, les insultes et les coups de la fin.

LES MENDICOTS

Mardi après-midi, le nommé Léon..., 61 ans, sans profession, demeurant rue des Fossés, 17, a été mis en état d'arrestation pour mendicité sur la Grand-Place.

CARE AU PAVE

Lundi soir, M. Ernest Vandenbrouck, 27 ans, employé de bureau, demeurant rue de l'Église, 17, s'est fait une entorse au pied droit en tombant sur le trottoir près de son domicile.

M. Lantier, 40 ans, employé de bureau, demeurant rue de l'Église, 17, a été blessé au bras droit par un coup de navette.

M. Lantier, 40 ans, employé de bureau, demeurant rue de l'Église, 17, a été blessé au bras droit par un coup de navette.

M. Lantier, 40 ans, employé de bureau, demeurant rue de l'Église, 17, a été blessé au bras droit par un coup de navette.

M. Lantier, 40 ans, employé de bureau, demeurant rue de l'Église, 17, a été blessé au bras droit par un coup de navette.

M. Lantier, 40 ans, employé de bureau, demeurant rue de l'Église, 17, a été blessé au bras droit par un coup de navette.

M. Lantier, 40 ans, employé de bureau, demeurant rue de l'Église, 17, a été blessé au bras droit par un coup de navette.

M. Lantier, 40 ans, employé de bureau, demeurant rue de l'Église, 17, a été blessé au bras droit par un coup de navette.

M. Lantier, 40 ans, employé de bureau, demeurant rue de l'Église, 17, a été blessé au bras droit par un coup de navette.

M. Lantier, 40 ans, employé de bureau, demeurant rue de l'Église, 17, a été blessé au bras droit par un coup de navette.

M. Lantier, 40 ans, employé de bureau, demeurant rue de l'Église, 17, a été blessé au bras droit par un coup de navette.

M. Lantier, 40 ans, employé de bureau, demeurant rue de l'Église, 17, a été blessé au bras droit par un coup de navette.

M. Lantier, 40 ans, employé de bureau, demeurant rue de l'Église, 17, a été blessé au bras droit par un coup de navette.

M. Lantier, 40 ans, employé de bureau, demeurant rue de l'Église, 17, a été blessé au bras droit par un coup de navette.

M. Lantier, 40 ans, employé de bureau, demeurant rue de l'Église, 17, a été blessé au bras droit par un coup de navette.

M. Lantier, 40 ans, employé de bureau, demeurant rue de l'Église, 17, a été blessé au bras droit par un coup de navette.

M. Lantier, 40 ans, employé de bureau, demeurant rue de l'Église, 17, a été blessé au bras droit par un coup de navette.

M. Lantier, 40 ans, employé de bureau, demeurant rue de l'Église, 17, a été blessé au bras droit par un coup de navette.

M. Lantier, 40 ans, employé de bureau, demeurant rue de l'Église, 17, a été blessé au bras droit par un coup de navette.

M. Lantier, 40 ans, employé de bureau, demeurant rue de l'Église, 17, a été blessé au bras droit par un coup de navette.

M. Lantier, 40 ans, employé de bureau, demeurant rue de l'Église, 17, a été blessé au bras droit par un coup de navette.

M. Lantier, 40 ans, employé de bureau, demeurant rue de l'Église, 17, a été blessé au bras droit par un coup de navette.

M. Lantier, 40 ans, employé de bureau, demeurant rue de l'Église, 17, a été blessé au bras droit par un coup de navette.

M. Lantier, 40 ans, employé de bureau, demeurant rue de l'Église, 17, a été blessé au bras droit par un coup de navette.

M. Lantier, 40 ans, employé de bureau, demeurant rue de l'Église, 17, a été blessé au bras droit par un coup de navette.

M. Lantier, 40 ans, employé de bureau, demeurant rue de l'Église, 17, a été blessé au bras droit par un coup de navette.

M. Lantier, 40 ans, employé de bureau, demeurant rue de l'Église, 17, a été blessé au bras droit par un coup de navette.

M. Lantier, 40 ans, employé de bureau, demeurant rue de l'Église, 17, a été blessé au bras droit par un coup de navette.

M. Lantier, 40 ans, employé de bureau, demeurant rue de l'Église, 17, a été blessé au bras droit par un coup de navette.

M. Lantier, 40 ans, employé de bureau, demeurant rue de l'Église, 17, a été blessé au bras droit par un coup de navette.

M. Lantier, 40 ans, employé de bureau, demeurant rue de l'Église, 17, a été blessé au bras droit par un coup de navette.

M. Lantier, 40 ans, employé de bureau, demeurant rue de l'Église, 17, a été blessé au bras droit par un coup de navette.

M. Lantier, 40 ans, employé de bureau, demeurant rue de l'Église, 17, a été blessé au bras droit par un coup de navette.

M. Lantier, 40 ans, employé de bureau, demeurant rue de l'Église, 17, a été blessé au bras droit par un coup de navette.

M. Lantier, 40 ans, employé de bureau, demeurant rue de l'Église, 17, a été blessé au bras droit par un coup de navette.

M. Lantier, 40 ans, employé de bureau, demeurant rue de l'Église, 17, a été blessé au bras droit par un coup de navette.

M. Lantier, 40 ans, employé de bureau, demeurant rue de l'Église, 17, a été blessé au bras droit par un coup de navette.

M. Lantier, 40 ans, employé de bureau, demeurant rue de l'Église, 17, a été blessé au bras droit par un coup de navette.

M. Lantier, 40 ans, employé de bureau, demeurant rue de l'Église, 17, a été blessé au bras droit par un coup de navette.

M. Lantier, 40 ans, employé de bureau, demeurant rue de l'Église, 17, a été blessé au bras droit par un coup de navette.

M. Lantier, 40 ans, employé de bureau, demeurant rue de l'Église, 17, a été blessé au bras droit par un coup de navette.

M. Lantier, 40 ans, employé de bureau, demeurant rue de l'Église, 17, a été blessé au bras droit par un coup de navette.

et de ménage déposées, ces jours derniers, dans leurs demeures.

Le bordereau de la maison et son annexe devront être remplis par l'agent receveur, les habitants faciliteront considérablement ce travail en établissant à l'avance, sur une feuille de papier, les renseignements suivants :

(A) La composition de la maison. — Indiquer (1) Le nombre de corps de bâtiment ; (2) Le nombre des étages au-dessus du rez-de-chaussée (y compris l'étage mansardé) ; (3) Le nombre des locaux servant d'ateliers, magasin ou de boutique ; (4) Le nombre des logements destinés à l'habitation (habités) — Vaciés.

(B) Parmi ces logements, ceux utilisés à la fois pour l'habitation et comme ateliers, boutiques, etc.

(C) En ce qui concerne le nombre de personnes qui composent ledit ménage ; le nombre des pièces destinées à l'habitation ; (A) avec fenêtres ; (B) sans fenêtres ; (C) avec cheminée ; (D) sans cheminée ; (E) avec un cabinet d'aisance spécial au logement.

(D) Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Les Galeries Lilloises viennent de terminer leur inventaire et liquident, à très bas prix, les marchandises dont l'écoulement immédiat a été décidé.

Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Cordier, adjoint au maire.

Ordre du jour : Boulevard du Cimetière. Demande d'acquisition de terrain. — Rue de Malbec. — Projet de redressement.

Écoulement des eaux du quartier de la Blanche-Porte. — Rue Magenta. Demande de mise en état de viabilité. — Rues particulières (cours de M. Scabert). — Rue de Mouscron.

Redressement de l'axe du quai de la Mairie. Mise en état de viabilité des abords de l'Exposition. — Questions diverses.

Grave accident dans une filature. Mercredi, vers 1 heure du matin, M. Vital Deconinck, 46 ans, déboureur, demeurant rue Marengo, 4, était occupé dans la filature de MM. Albert Pollet et Cie, rue de Bapaume.

A un moment donné, il voulut soulever le chapeau en toile qui recouvrait le volant ; mais il prit mal et fut le majeur de la main gauche qui vint à se coincer dans le volant.

M. le docteur Decker, qui a soigné le blessé, a constaté une plaie profonde du médius gauche avec section du tendon fléchisseur au tiers inférieur de ce doigt ; cette blessure a nécessité la suture du tendon.

L'incapacité de travail, sauf corrections, sera de un mois. Une légère incapacité permanente partielle de travail est à redouter.

L'inventaire dans ces établissements aura lieu mardi prochain 6 mars, à 2 heures du matin.

Le décret en date du 27 février, M. le Ministre de l'Intérieur a investi les commissaires urbains des fonctions de commissaires de police.

Par décret en date du 27 février, M. le Ministre de l'Intérieur a investi les commissaires urbains des fonctions de commissaires de police.

Par décret en date du 27 février, M. le Ministre de l'Intérieur a investi les commissaires urbains des fonctions de commissaires de police.

Par décret en date du 27 février, M. le Ministre de l'Intérieur a investi les commissaires urbains des fonctions de commissaires de police.

Par décret en date du 27 février, M. le Ministre de l'Intérieur a investi les commissaires urbains des fonctions de commissaires de police.

Par décret en date du 27 février, M. le Ministre de l'Intérieur a investi les commissaires urbains des fonctions de commissaires de police.

Par décret en date du 27 février, M. le Ministre de l'Intérieur a investi les commissaires urbains des fonctions de commissaires de police.

Par décret en date du 27 février, M. le Ministre de l'Intérieur a investi les commissaires urbains des fonctions de commissaires de police.

Par décret en date du 27 février, M. le Ministre de l'Intérieur a investi les commissaires urbains des fonctions de commissaires de police.

Par décret en date du 27 février, M. le Ministre de l'Intérieur a investi les commissaires urbains des fonctions de commissaires de police.

Par décret en date du 27 février, M. le Ministre de l'Intérieur a investi les commissaires urbains des fonctions de commissaires de police.

Par décret en date du 27 février, M. le Ministre de l'Intérieur a investi les commissaires urbains des fonctions de commissaires de police.

Par décret en date du 27 février, M. le Ministre de l'Intérieur a investi les commissaires urbains des fonctions de commissaires de police.

Par décret en date du 27 février, M. le Ministre de l'Intérieur a investi les commissaires urbains des fonctions de commissaires de police.

Par décret en date du 27 février, M. le Ministre de l'Intérieur a investi les commissaires urbains des fonctions de commissaires de police.

Par décret en date du 27 février, M. le Ministre de l'Intérieur a investi les commissaires urbains des fonctions de commissaires de police.

Par décret en date du 27 février, M. le Ministre de l'Intérieur a investi les commissaires urbains des fonctions de commissaires de police.

Par décret en date du 27 février, M. le Ministre de l'Intérieur a investi les commissaires urbains des fonctions de commissaires de police.

Par décret en date du 27 février, M. le Ministre de l'Intérieur a investi les commissaires urbains des fonctions de commissaires de police.

Par décret en date du 27 février, M. le Ministre de l'Intérieur a investi les commissaires urbains des fonctions de commissaires de police.

Par décret en date du 27 février, M. le Ministre de l'Intérieur a investi les commissaires urbains des fonctions de commissaires de police.

Par décret en date du 27 février, M. le Ministre de l'Intérieur a investi les commissaires urbains des fonctions de commissaires de police.

Par décret en date du 27 février, M. le Ministre de l'Intérieur a investi les commissaires urbains des fonctions de commissaires de police.

Par décret en date du 27 février, M. le Ministre de l'Intérieur a investi les commissaires urbains des fonctions de commissaires de police.

Par décret en date du 27 février, M. le Ministre de l'Intérieur a investi les commissaires urbains des fonctions de commissaires de police.

Par décret en date du 27 février, M. le Ministre de l'Intérieur a investi les commissaires urbains des fonctions de commissaires de police.

Par décret en date du 27 février, M. le Ministre de l'Intérieur a investi les commissaires urbains des fonctions de commissaires de police.

Par décret en date du 27 février, M. le Ministre de l'Intérieur a investi les commissaires urbains des fonctions de commissaires de police.

ture, menait son cheval au pas, sa